

VOTRE OPÉRATION AU CENTRE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Des réponses à vos questions



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Introduction

Cette brochure vous informe sur les différentes étapes de la chirurgie ambulatoire afin d'optimiser votre prise en charge.

Qu'est-ce que la chirurgie ambulatoire?

La chirurgie ambulatoire est un mode de prise en charge pour une intervention chirurgicale permettant une durée d'hospitalisation de moins de 12 heures sans hébergement de nuit. Votre admission à l'hôpital, votre opération et votre retour à domicile ont lieu le même jour. La durée de séjour à l'hôpital est réduite à quelques heures.

Quels sont les avantages de ce mode de prise en charge?

Tout en respectant les conditions de sécurité optimale et en assurant une bonne prise en charge de la douleur, il diminue le risque de complications infectieuses et circulatoires (lié à la durée de séjour en milieu hospitalier). Il vous permet de reprendre plus rapidement vos activités habituelles. En outre, la chirurgie ambulatoire moins lourde pour le ou la patiente permet d'abaisser les coûts de la santé.

Un accompagnement par une tierce personne est-il nécessaire?

Il est souhaitable et parfois nécessaire qu'une tierce personne vous accompagne lors de votre retour à domicile et assure une présence à vos côtés durant la nuit qui suit l'opération. En l'absence d'un tel accompagnement, vous devez disposer d'une ligne téléphonique à domicile. Le ou la chirurgienne et l'anesthésiste évaluent votre situation avec vous et vous donnent des recommandations adaptées.



ATTENTION

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre assurance au sujet de la prise en charge de votre intervention dès que la décision est prise.

Les jours avant l'intervention

La date de l'intervention vous est communiquée soit lors de votre consultation avec la ou le chirurgien ou soit ultérieurement par courrier. Si vous ne pouvez pas vous présenter à la date prévue, veuillez en informer le service concerné au numéro de téléphone indiqué sur votre convocation.

Faut-il arrêter de fumer en vue de l'intervention ?

Oui, il est préférable d'arrêter de fumer avant une opération au mieux huit semaines avant. Dans tous les cas, le sevrage tabagique, même plus récent, permet une meilleure cicatrisation. Des aides peuvent vous être proposées. Demandez conseil à votre médecin.

La consultation d'anesthésie préopératoire

Avant votre intervention, une consultation d'anesthésie a lieu, soit par téléphone, soit à l'hôpital. Cette convocation vous est transmise lors de la consultation de chirurgie ou adressée par courrier.

Dans certaines situations, cette consultation n'est pas nécessaire, l'équipe d'anesthésie vous contacte la veille de votre intervention.



CHECK-LIST

Documents à apporter pour la consultation d'anesthésie

- la liste de vos médicaments
- les résultats d'examens médicaux radiologiques, biologiques ou cardiologiques
- les documents d'autosurveillance (allergie, diabète, anticoagulant ou autre).

Le ou la médecin anesthésiste détermine avec vous le type d'anesthésie le plus approprié à votre opération : simple surveillance, anesthésie locale associée ou non à une sédation, ou anesthésie générale. Il ou elle vous explique ensuite les consignes de jeûne.

L'anesthésiste vous informe de la nécessité d'arrêter ou de poursuivre certains médicaments en concertation avec le ou la chirurgienne ou votre médecin traitant ou traitante le cas échéant.

Dans la semaine qui précède votre intervention

Si vous constatez une modification de votre état de santé (rhume, maux de gorge, toux, fièvre, etc.), contactez l'anesthésiste ou votre chirurgien ou chirurgienne en appelant le numéro de téléphone indiqué sur votre convocation.

La veille de votre intervention

L'équipe d'anesthésiste prend contact avec vous par téléphone pour vous indiquer votre heure d'admission. Les consignes de préparation sont vérifiées avec vous. Elles concernent :

- ▶ le jeûne
- ▶ la douche
- ▶ la prise éventuelle de vos médicaments.

N'hésitez pas à lui poser toutes vos questions.

Si vous prenez des médicaments, apportez-les avec vous et conformez-vous aux prescriptions données par l'anesthésiste. Pensez à prendre également :

- ▶ des vêtements confortables pour la sortie et des chaussures stables
- ▶ vos lunettes de vue, prothèses auditives, etc.

- ▶ du divertissement (lecture, musique, etc.)
- ▶ votre téléphone portable dont l'usage avec des écouteurs est autorisé au bloc opératoire comme lecteur de musique.



CHECK-LIST

Documents à apporter pour vos formalités d'admission

- la lettre de convocation
- votre carte d'assurance ou le certificat d'assurance garantissant la prise en charge financière de l'intervention ambulatoire
- une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité, livret de famille ou permis pour les personnes étrangères domiciliées en Suisse).

Vos objets de valeur

Il est recommandé de ne pas prendre avec vous d'importantes sommes d'argent et d'éviter de porter des bijoux. En cas de vol ou de perte, la responsabilité des HUG n'est pas engagée.

Lorsque vous déposez des objets de valeur à la caisse de l'hôpital, informez-vous avant des horaires en téléphonant au ☎ 022 372 63 63 / 022 372 63 66. Si vous quittez l'hôpital après leur fermeture, vous ne pourrez pas récupérer votre bien le soir même.

Le jour de votre intervention

Votre accueil

Merci de vous conformer à l'heure d'admission prévue afin de respecter l'organisation du service. L'équipe soignante du Centre de chirurgie ambulatoire (CCA) vous accueille et vérifie avec vous votre dossier administratif et médical. Elle vous remet un bracelet d'identité et vous accompagne jusqu'au vestiaire en vous fournissant une tenue à usage unique.

Vous pouvez ranger vos effets personnels dans un casier individuel. L'équipe vous installe ensuite en zone d'accueil mixte. Elle est attentive au respect de votre l'intimité tout au long de votre parcours.

Votre sécurité

Dès votre arrivée, le bracelet d'identité contribue à la sécurité de vos soins à chaque étape de votre prise en charge. Avant votre opération et tout au long de votre parcours, d'autres contrôles de sécurité sont effectués, notamment des vérifications concernant votre opération, le côté à opérer ou encore vos allergies. Le personnel soignant vous demandera de dire votre nom, votre prénom et votre date de naissance. Cette procédure répétée constitue un gage de sécurité supplémentaire.

Le temps d'attente

Un temps d'attente est possible entre votre arrivée et votre entrée au bloc opératoire. L'équipe soignante s'efforce de réduire le délai au minimum.

+ INFO

Il est interdit de prendre des photos, des vidéos ou de téléphoner pendant votre passage au bloc opératoire.

Votre transfert au bloc opératoire

Avec un membre de l'équipe soignante, vous rejoignez à pied le bloc opératoire, soit directement, soit après un passage en salle d'anesthésie loco-régionale.

Au bloc opératoire

Votre prise en charge est assurée par les équipes de chirurgie et d'anesthésie, selon les modalités discutées lors de vos consultations.

Après votre opération

Votre prise en charge se poursuit si nécessaire, en salle de réveil ou en zone d'accueil mixte selon le type d'intervention.

N'hésitez pas exprimer à l'équipe ce que vous ressentez (douleurs, nausées, etc.). En nous informant, vous contribuez à améliorer vos soins et votre confort.

Dès que possible, le personnel soignant vous invite à vous mettre debout. Un membre de cette équipe vous aide pour votre premier lever.

Boissons et collations vous sont proposées dans un second temps après avis médical.

L'information de vos proches, sur le déroulement de l'opération et l'heure de votre sortie, relève de votre responsabilité. Cependant, si vous n'êtes pas en mesure de les contacter, le personnel soignant se chargera de le faire.

Votre sortie

Le ou la chirurgienne ou l'anesthésiste autorise votre sortie le jour même et vous informe de l'heure de votre départ. Exceptionnellement, votre hospitalisation peut être prolongée si votre état de santé le justifie. Le personnel soignant vous en informe alors avant votre prise en charge dans un service de chirurgie.

Vous recevez les documents suivants selon votre situation :

- ▶ ordonnances et certificats médicaux (arrêt de travail)
- ▶ recommandations spécifiques à votre intervention, en particulier les éléments à surveiller
- ▶ convocation pour votre prochain rendez-vous avec votre chirurgien ou chirurgienne.
- ▶ la liste des services de chirurgie concernés et les numéros à appeler en cas de questions ou besoins.



ATTENTION

Il est nécessaire de respecter les prescriptions médicales et les consignes concernant votre retour à domicile.

Votre vigilance pouvant être diminuée après une anesthésie jusqu'au lendemain matin, il est déconseillé de

- ▶ conduire un véhicule
- ▶ manœuvrer des appareils potentiellement dangereux
- ▶ prendre des décisions importantes.

Le lendemain

de votre intervention

Un ou une infirmière de l'unité prend contact avec vous pour suivre l'évolution de votre opération. N'hésitez pas à lui faire part de vos suggestions ou questions.

Dans les jours qui suivent votre opération, en cas d'apparition des symptômes suivants :

- fièvre > 38,5
 - saignements
 - douleurs dans la poitrine
 - essoufflement.
- ▶ appelez votre médecin traitant ou traitante
 - ▶ contactez les Services de chirurgie ou des urgences selon la liste remise lors de votre sortie du CCA.

Informations pratiques

Votre facturation

Les prestations sont facturées selon le système tarifaire de base. Elles sont remboursées par votre assurance maladie (LAMal) sous déduction de la franchise et de la participation (10 % des frais à votre charge).

Un dédommagement pour frais de préparation et de réservation de la salle d'opération pourrait vous être demandé si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous sans préavis 48 heures à l'avance (sauf cas de force majeure).

Vos consignes de jeûne

Vos médicaments à prendre ou à arrêter
